



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION POUR UNE  
INTERVENTION LORS DE LA JOURNÉE  
PÉDAGOGIQUE DES CRÈCHES LE 9 OCTOBRE  
2019 : "LES CLES DE L'ÉDUCATION POSITIVE  
ET BIENVEILLANTE"**

**DÉCISION N° AU-19-386  
EN DATE DU 16 OCTOBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5ème Adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme Espace Détente et Sophrologie, représenté par Madame Florence BINAY, présidente, dont le siège social est situé au 41 Rue du Moulin de La Pointe, 75013 PARIS, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes une intervention en journée pédagogique pour les agents des crèches le 9 octobre 2019, pour une dépense de 900 € TTC;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec l'organisme Espace Détente et Sophrologie, pour une intervention en journée pédagogique pour les agents des crèches de la Ville, le 9 octobre 2019, pour une dépense de 900 € TTC;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé de l'administration  
municipale, des ressources humaines, des  
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

**Signé**

**Gilles PANNETIER**